

Praticiens des hôpitaux à temps partiel : Rémunération (Sous-section 6 de la Section 2 du Chapitre 2 du Titre 5 du Livre 1er de la Partie 6 du CSP)

20/07/2005

**PARTIE VI
ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE SANTÉ**

**LIVRE Ier
Établissements de santé
TITRE V
PERSONNELS MÉDICAUX ET PHARMACEUTIQUES
Chapitre II
Praticiens hospitaliers**

Section 2 - Statut des praticiens des hôpitaux à temps partiel
Sous-section 6 - Rémunération